



Réunion de la Commission de Concertation  
Vergadering van de Overlegcommissie

**mardi 20 février 2024 à 09:00**

## ORDRE DU JOUR - AGENDA

1. APPROBATION PROCES- VERBAL

30/01/2024

GOEDKEURING NOTULEN:

2. EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	17/PFD/191567 5/	Service Public Régional de Bruxelles (SPRB)	Chaussée de La Hulpe Créer une piste cyclable au niveau de l'axe la Hulpe - Delleur dans les deux sens en lieu et place d'une bande de circulation, modifier la circulation au niveau des carrefours, réaménager le trottoir nord, aménager l'axe Coccinelles – la Hulpe – Delleur pour la ligne de bus 42, régulariser l'abattage de 25 arbres sur l'avenue Delleur suite aux travaux du tram en 2020 et replanter 29 arbres.	X	application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun) Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours
2.	11:00	17/PFD/183767 1/	Bruxelles Environnement	Boulevard du Souverain 25 Aménager la Promenade Verte le long de Tenreuken	X	application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun) Art. 188/7 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000

3.	11:45	PU/31774-23	Madame KETIN	Avenue Emile Van Becelaere 77 régulariser les travaux effectués sur les châssis, portes et bandes de roulement	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)
4.	12:45	PU/31825-23	Monsieur DE JAMBLINNE DE MEUX	Rue Gratès 14 modifier la demande de permis d'urbanisme PU/31700-23 afin de créer une lucarne dans la toiture en façade à rue, créer une rehausse de la façade arrière avec une toiture plate, modifier l'extension au rez-de-chaussée et isoler la façade arrière et le pignon.	X	application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (bien à l'inventaire)  dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
5.	13:15	PU/31806-23	Monsieur et Madame DESJEUX	Clos des Chênes 1 modifier l'aspect et isoler les façades de l'habitation (suppression des volets, changement de matériaux), aménager les combles et construire des abris de jardin en mitoyenneté	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)  application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
6.	13:45	PU/31785-23	Madame DESNEUX	Rue de l'Hospice Communal 229 étendre et transformer le rez-de-chaussée et isoler la façade arrière	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS
7.	14:00	PU/31735-23	Madame SPRONCK	Rue Gratès 33 étendre et transformer une maison unifamiliale	R E P O R T	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

Pause sandwiches : 12h00-12h45